

Speed meeting



Douai – 05/10/17

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio



01

—
Citeo

02

—
**Résultats et
enjeux des
emballages**

03

—
**Résultats des
papiers**

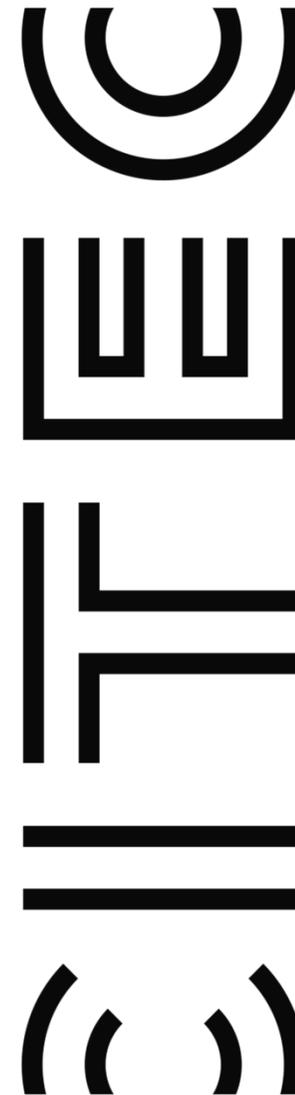
04

—
**Les contrats de
soutiens**

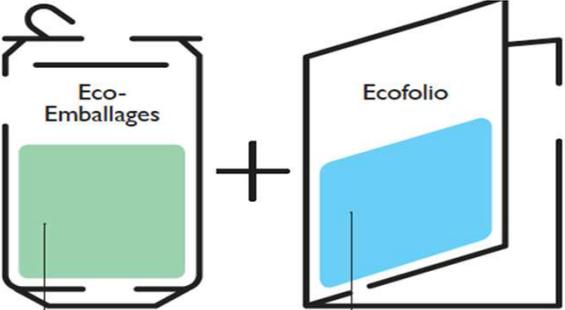
05

—
**Les mesures
d'accompagnement**

01
—
Citeo



Deux sociétés au bilan robuste donnent naissance à Citeo



68%
Le taux de recyclage des emballages ménagers est passé de 18% à 68% en 25 ans

56 millions de tonnes
d'emballages recyclés depuis 1992

9 milliards d'euros
investis par les entreprises depuis 1992 dans le dispositif de tri et de recyclage

106 000 tonnes
d'emballages évités entre 2007 et 2012 grâce à l'éco-conception

3,3 millions de tonnes
d'emballages recyclés en 2016
= 2 millions de tonnes de CO₂ évitées

50 000 entreprises clientes

55%
C'est le taux de recyclage des papiers. Il est passé de 41% à 55% en 10 ans

12 millions de tonnes
de papier recyclés depuis 2007

500 millions d'euros
investis dans le recyclage des papiers depuis 2007

58%
des papiers sont éco-conçus en 2016

1,3 million de tonnes
de papiers recyclés en 2016
= 26 milliards de litres d'eau économisés

11 000 entreprises clientes

Une marque éco-conçue et citoyenne

CITEO +

Pourquoi ce rapprochement ?

Pourquoi ce rapprochement ?

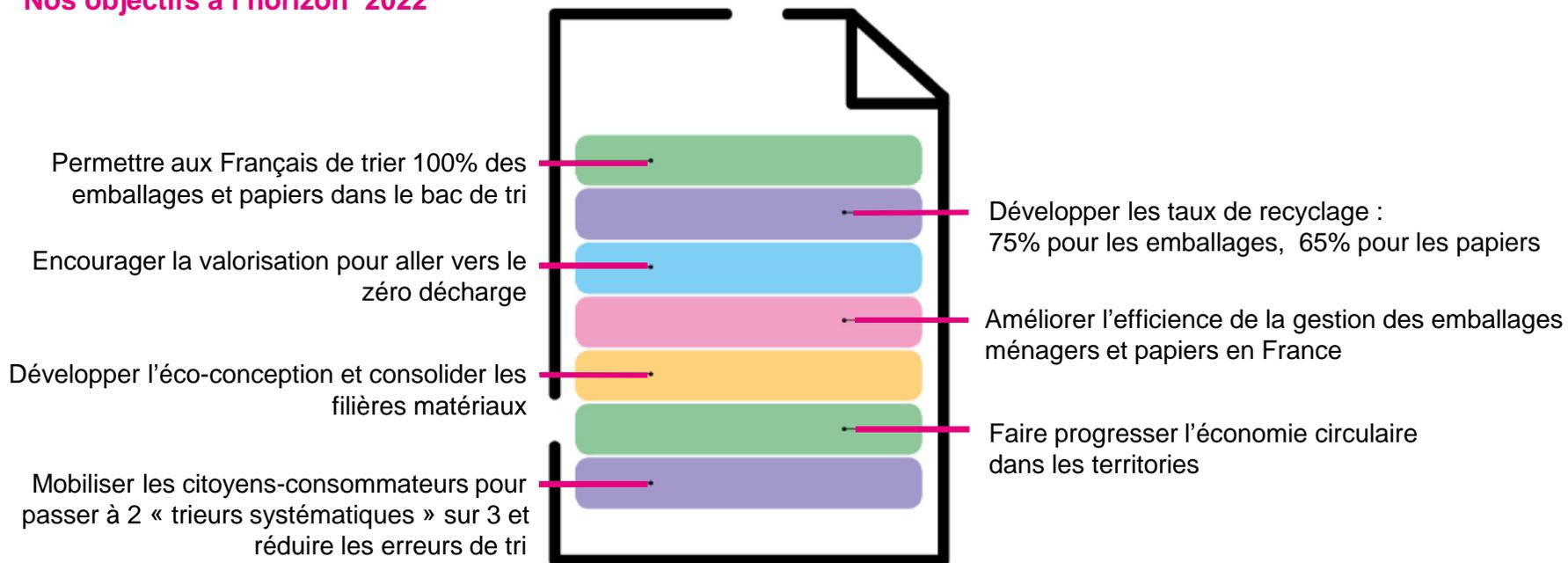
- **Simplifier** : mêmes bacs de tri, mêmes centres de tri, mêmes interlocuteurs.
- **Optimiser** : conjuguer performance environnementale et performance économique.
- **Partager** : une vision et une action communes entre deux filières.

L'Autorité de la Concurrence a autorisé le rapprochement le 3 avril 2017.

Fusion des 2 sociétés le 4 septembre 2017

Notre feuille de route

Nos objectifs à l'horizon 2022



3 Terrains d'actions

Nos leviers

Aide à l'investissement pour réformer le dispositif de collecte et de tri



150 M€



40 M€

Accompagner les metteurs en marché pour améliorer l'éco-conception



1 %
des
contributions

Communiquer, Informer et Sensibiliser



1 % des
contributions



3,5 % des
contributions

DOM-COM (pourvoi et programme d'actions territorialisé)



9 €/hab



1 €/hab

Programme transverse de R&D



1,5 % des
contributions



2 % des
contributions

Principales exigences des cahiers des charges emballages ménagers et papiers

Principales exigences propres à chaque cahier des charges

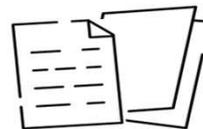


- Des soutiens aux collectivités incitatifs à l'extension des consignes

700M€ en 2022

- Mise en place d'un contrat d'objectifs pour inciter les collectivités à optimiser leur dispositif (soutien de transition)
- Développer le geste de tri sur le hors foyer

60kt en 2022, soit 12,5M€



- Des soutiens aux collectivités incitatifs au recyclage

64 M€ en 2022

- Une majoration à la performance

5 M€ en 2022

02



Résultats et enjeux des emballages

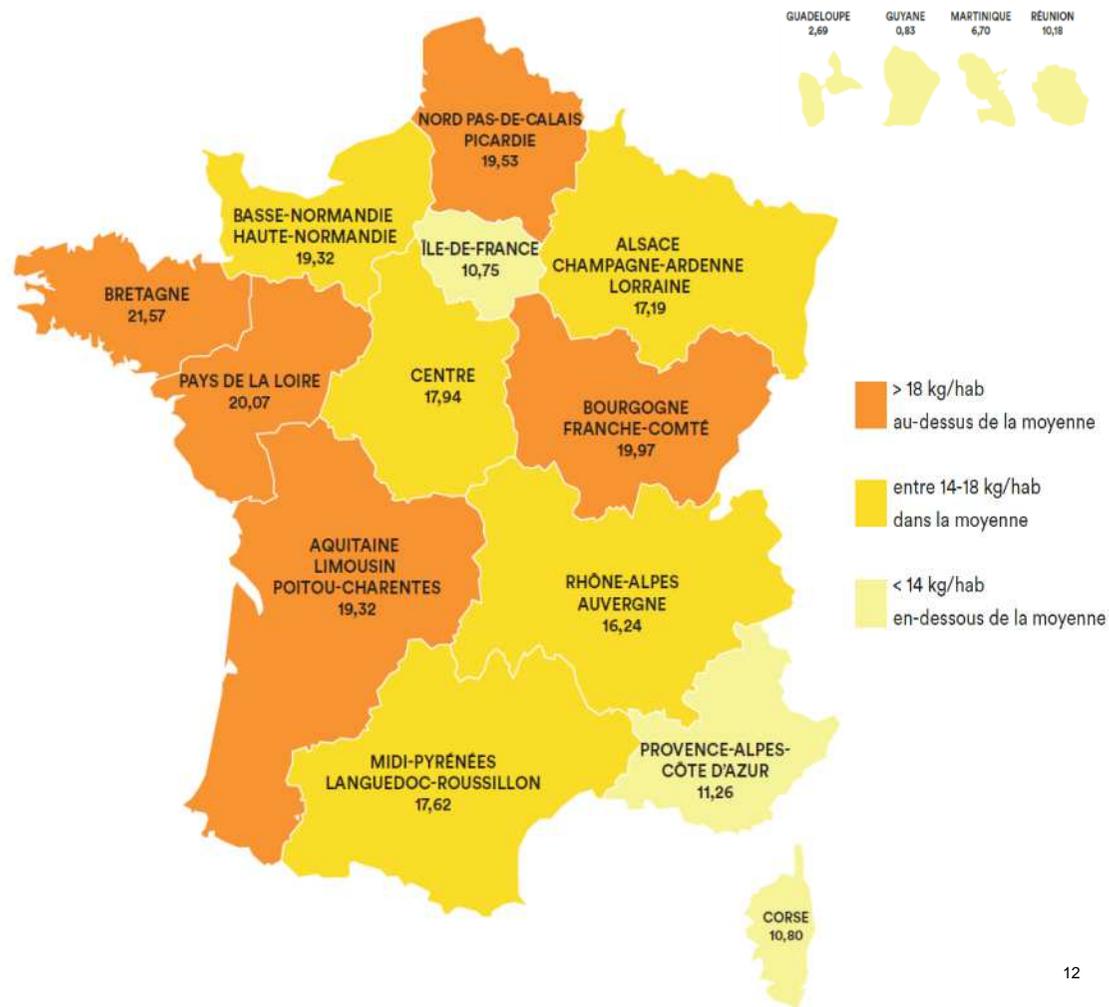


Les performances



EMBALLAGES LÉGERS

Moyenne : 16 kg/hab/an

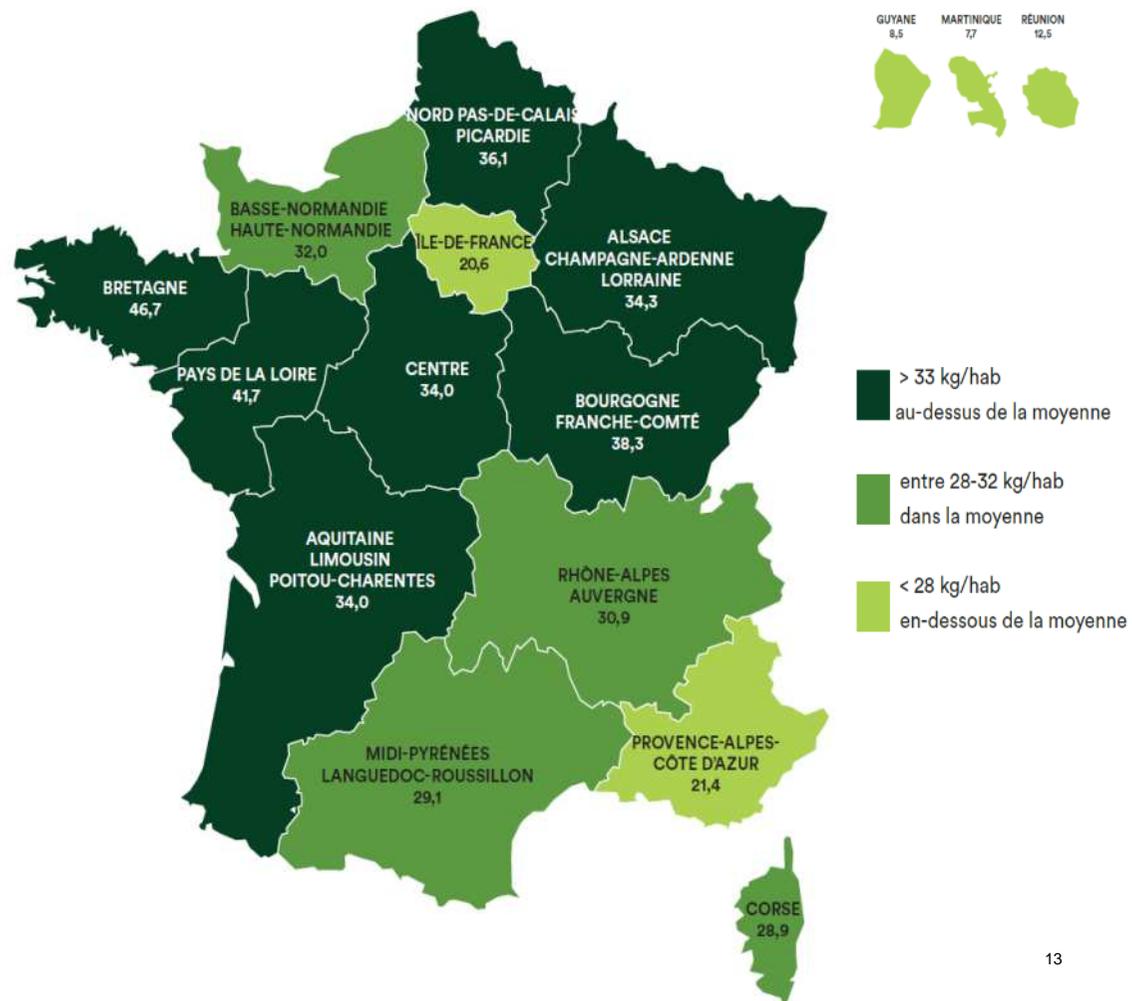


Les performances



EMBALLAGES EN VERRE

Moyenne : 30,5 kg/hab/an



Les grands enjeux

Conjuguer performances environnementale et économique

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



- Éco-conception
- Extension des consignes de tri et simplification du geste de tri

LE TRI EN VILLE



- Le foyer
- Le « nomadisme »

MODERNISATION TRANSFORMATION



- Coûts (massification des CDT)
- Trier 100% des plastiques
- Planification régionale

MOBILISATION DU CITOYEN

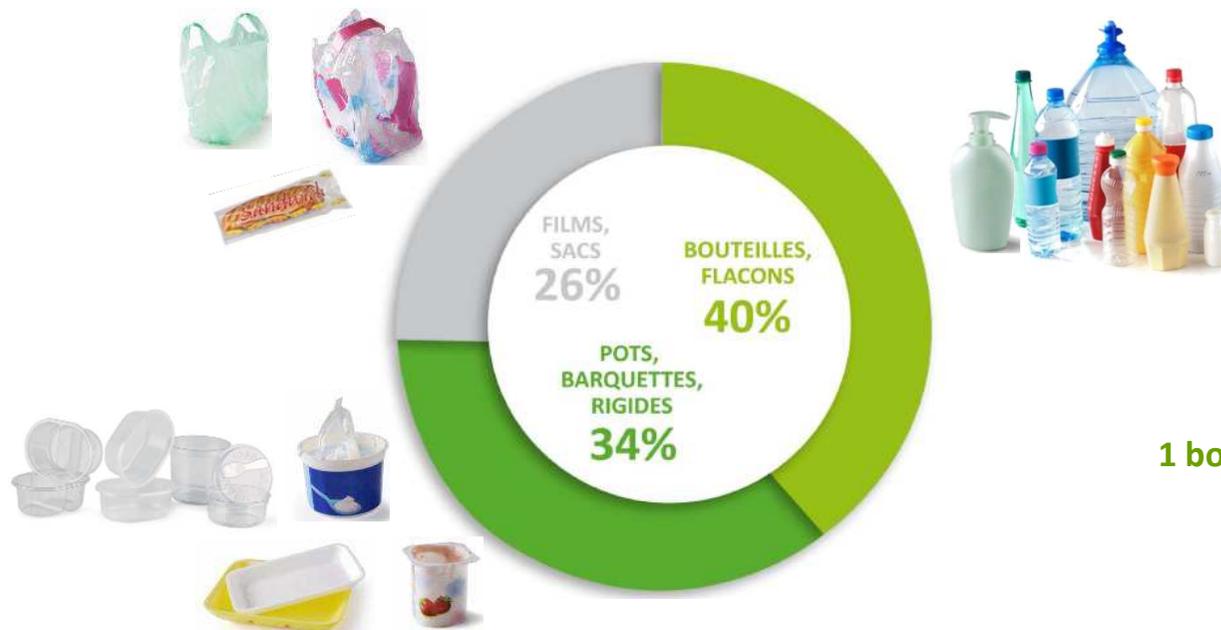


- Simplifier le geste de tri
- Engager les jeunes urbains

L'extension des consignes de tri : les enjeux

**+ 1 M t/an d'emballages
plastiques mis sur le marché**

**Actuellement,
23% de recyclage**



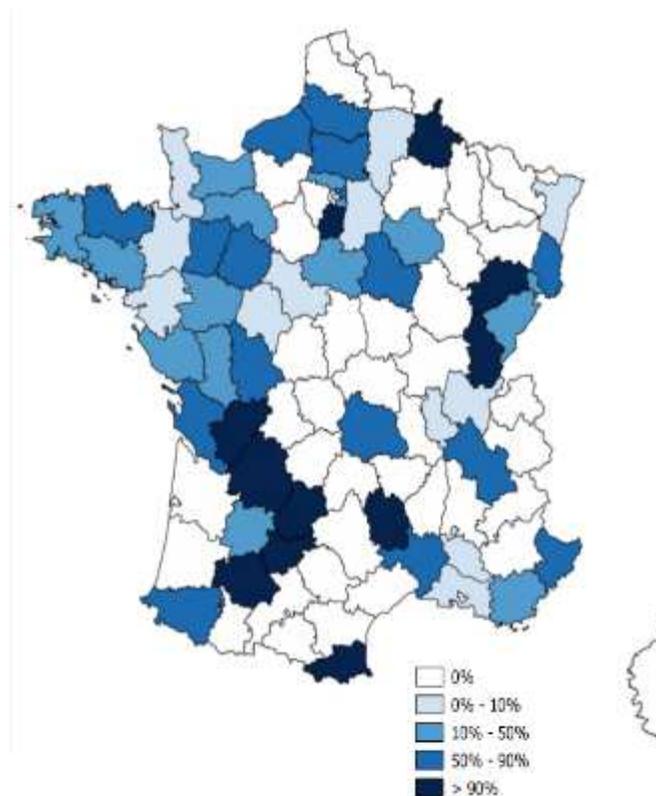
**1 bouteille sur 2
est recyclée**

L'extension des consignes de tri : déploiement à date

Chiffres clés du déploiement à date :

- Population réellement desservie en nouvelles consignes : **15,1 millions d'habitants**
- Nb de collectivités concernées : **185**
- Nb de centres de tri en nouvelles consignes : **52**
dont **36** qui ont fait des travaux en 2016
- 9 sites pilotes sélectionnés
- Tonnes de pots/barquettes et films soutenus en 2016 : **17 000 † environ**

Population en extension (en % des départements)



L'extension des consignes de tri : enseignements qualitatifs et organisationnels

- **Simplification du geste** : 86% des habitants en extension estiment que le geste de tri devient plus simple
 - **Mais changement qui bouscule les habitudes ancrées depuis des années**(notion de propres et secs)
 - ⇒ Changement qui n'est pas instantané
 - ⇒ Nécessité de faire des rappels réguliers de communication pour installer les nouvelles habitudes
 - **Une formidable opportunité pour relancer le geste de tri**: la nécessaire communication multi-supports (bacs, bornes, flyers, guides du tri, journaux municipaux et communautaires, ambassadeurs, relais etc...) permet de redonner du souffle à une collecte sélective qui vivotait **=> Environ +4kg/hab/an d'emballages recyclées**
 - **Une opportunité pour optimiser les dispositifs de collecte existants ou les changer**: réflexion sur le contenant (sacs, bacs etc...), sur le mode de collecte (AV, PAP), sur la composition des flux collectés, sur les fréquences de collecte...
 - **Une indispensable optimisation des centres de tri**: emballages très légers, résines impossible à reconnaître à l'œil nu, niveau élevé de qualité exigée...

L'extension des consignes de tri : pour l'optimisation est nécessaire

- **Constat de la 1^{ère} expérimentation 2012-2013:**

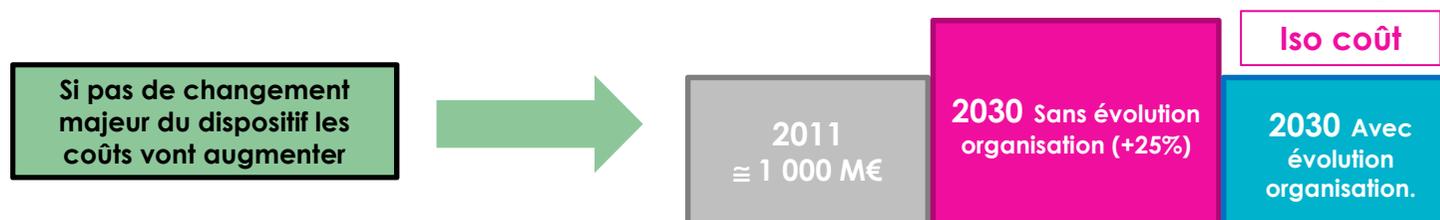
85% des centres de tri n'étaient pas en mesure de trier dans de bonnes conditions les nouveaux flux de plastique :

- **Saturation des espaces de stockage** amont et des process,
- **Baisse des débits de production, chute de productivité,**
- **Dégradation des conditions de travail** des opérateurs de tri en particulier en cas de tri manuel positif,
- **Difficulté pour maintenir la qualité** des autres flux produits,
- **Taux de captage souvent médiocres** et niveaux de **qualité faibles**,
- **Des coûts du tri des nouveaux plastiques élevés**, pouvant dépasser **2000 €/t.**

=> Une profonde modernisation des centres de tri est nécessaire

- **Il est possible d'éviter l'augmentation des coûts :**

Evolution du coût du dispositif de C.S. des emballages et papiers



03

Résultats et enjeux des papiers



Evolution du périmètre d'assujettissement pour 2017



2017

Elargissement REP Papiers Art. 91 LTE

Déclaration en 2018 sur les tonnages de 2017

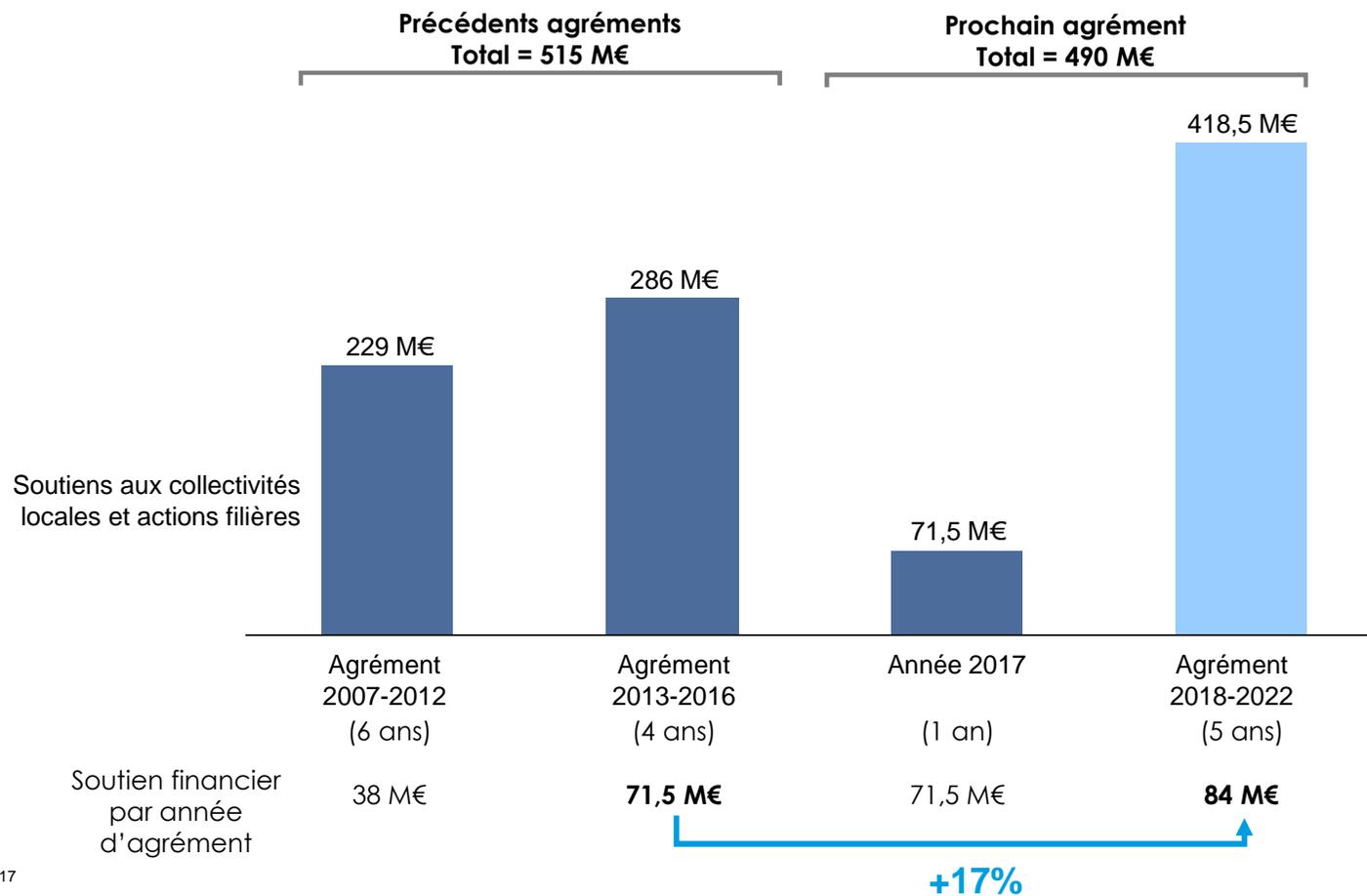


Imprimés de Services
Publics



Fiduciaires
Titres de transport

Des soutiens en hausse par rapport au précédent agrément



04



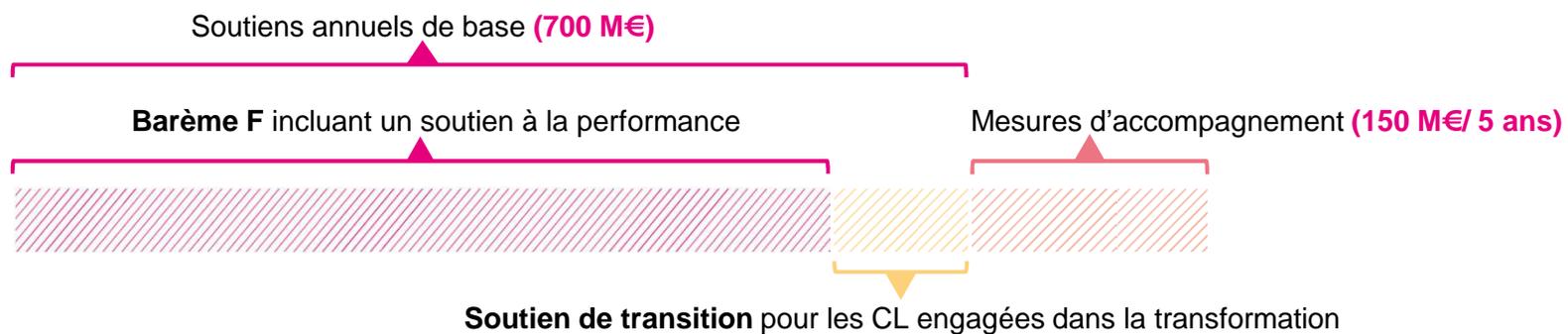
Les contrats de soutiens



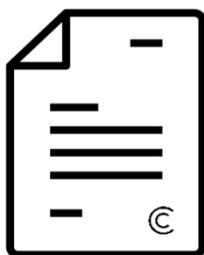
04.1

Le contrat emballages

Les différents types de soutien emballages à partir de 2018



Le contrat type proposé par Citeo : quels changements ?



Dématérialisation

Descriptif de collecte
à fournir
une seule fois au cours de l'agrément

Modalités de déclaration

- Les périodes de déclaration sont alignées sur celles des déclarations d'activité (sensibilisation, contrat d'objectifs)
- Les déclarations d'activité pourront être **mensuelles, trimestrielles ou semestrielles**
- Allègement de certaines déclarations
- Les tonnages devront être déclarés **30 / 06 / n+1**

Contrat d'objectifs

- intégré au CAP : **un seul contrat à délibérer et à signer**
- Qui permet de réfléchir aux adaptations de dispositifs et ainsi préparer d'éventuelles candidatures aux futurs appels à projets

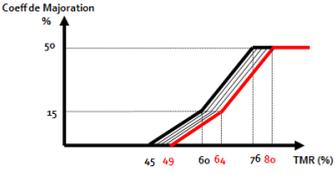
Versement des soutiens

- **2 acomptes de 80 % du budget estimé** : 50 % en juillet, 30 % en décembre (nécessité du calendrier d'équilibrage)
- Le liquidatif sera versé plus tôt, entre avril et sept

Un contrat de 5 ans tenant compte du contexte concurrentiel

- **Résiliation possible en cours de contrat**
- Une CL qui changera d'éco-organisme devrait pouvoir garder ses contrats de reprise

Le barème F : vision d'ensemble

Soutiens	Éléments de calcul								Quotepart soutiens
À la tonne <i>Tonnes x €/t</i>	Acier	Alu	PCNC	PCC	PCM	B&F Plastique	Plastiques avec ECT	Verre	68 %
	62 €/t	400 €/t	150 €/t	300 €/t	100 €/t	600 €/t	660 €/t	7t€	
	Acier Mâchefers		Alu Mâchefers		Acier compost / métha.		Alu compost / métha.		
	12 €/t		75 €/t		62 €/t		400 €/t		
À la performance <i>Majoration du soutien à la tonne</i>	L'ensemble des plastiques est désormais pris en compte dans le calcul. 								21 %
À la sensibilisation	0,15€ par habitant et 4000€ par Ambassadeurs du tri								4 %
À la valorisation des refus de tri	75€/t par tonne valorisée d'emballages dans les refus de tri								1 %
À la valorisation énergétique	Tce 2016 * coefficient dégressif (jusqu'à 50% en 2022) (pe>0,6)								3 %
À la connaissance des coûts	2% du soutien à la tonne + 6000 € par EPCI de collecte								3 %*

Barème F : le soutien à la valorisation énergétique des refus de tri

Soutien « vertueux » :
tonnes de refus soutenues indexées
sur les tonnes de collecte sélective

Correspond à la **part d'emballages valorisables énergétiquement** (incinérée ou en CSR) des refus du centre de tri

Des taux de captage
différents par matériau

Plafonné au gisement

$$= \text{Tonnes de collecte sélective soutenues} \times \text{indice}^* \times 75 \text{ € / tonne}$$

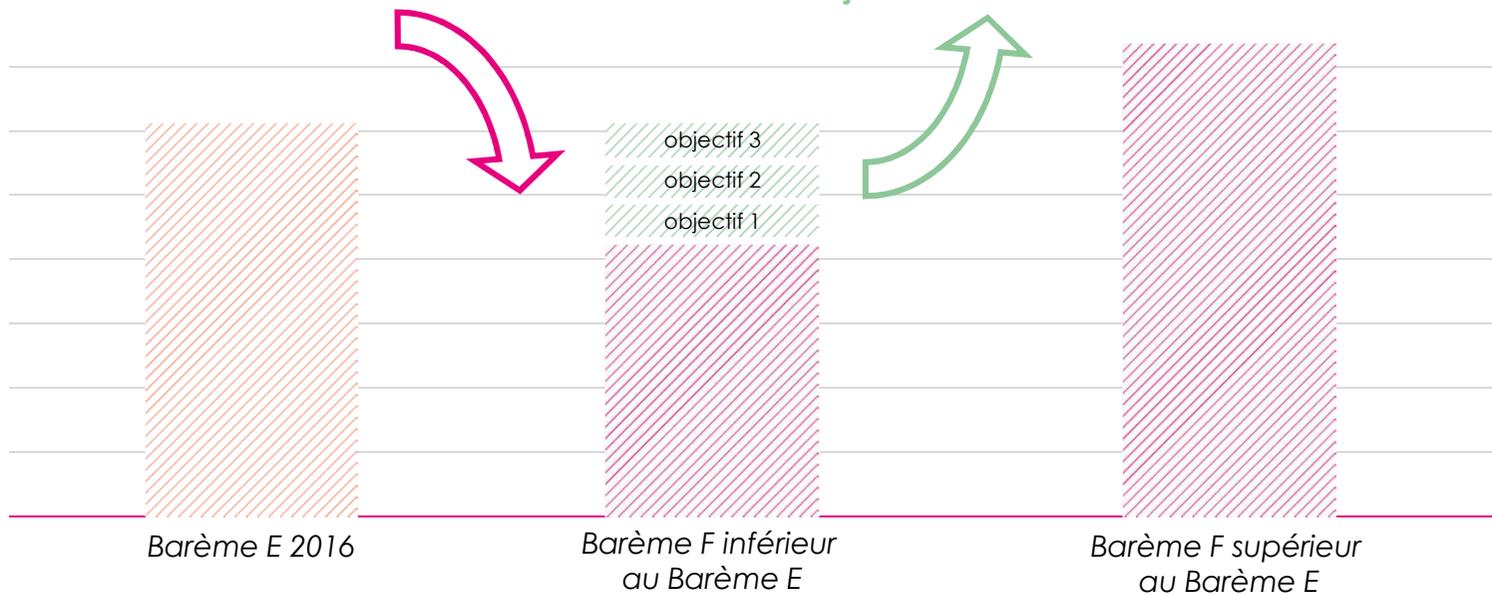
* **indice** = rapport entre les quantités d'emballages restant dans les refus par matériau par rapport à celles valorisées

Alu	PCNC	PCC	Plastiques (pour les collectivités sans extension des consignes de tri)	Plastiques (pour les collectivités en extension des consignes de tri)
24 %	4 %	13 %	22 %	35 %

Barème F : le contrat d'objectifs

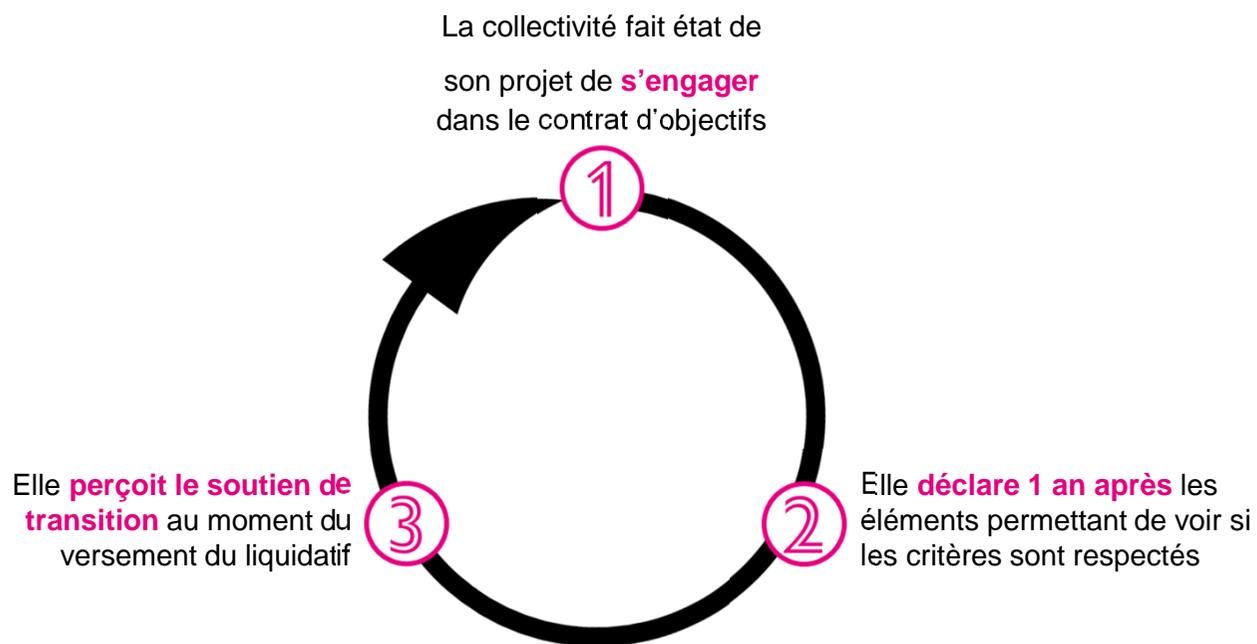
La modification des majorations du barème F vs. E peut engendrer une diminution des soutiens

Facultatif, le contrat d'objectifs permet le maintien du niveau de soutien du barème E, à condition d'atteindre **3 objectifs**



Barème F : le soutien de transition et le contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs est annuel et se déroule en 3 temps



Barème F : le soutien de transition et le contrat d'objectifs

En février de l'année N avec la Déclaration d'activité du T4

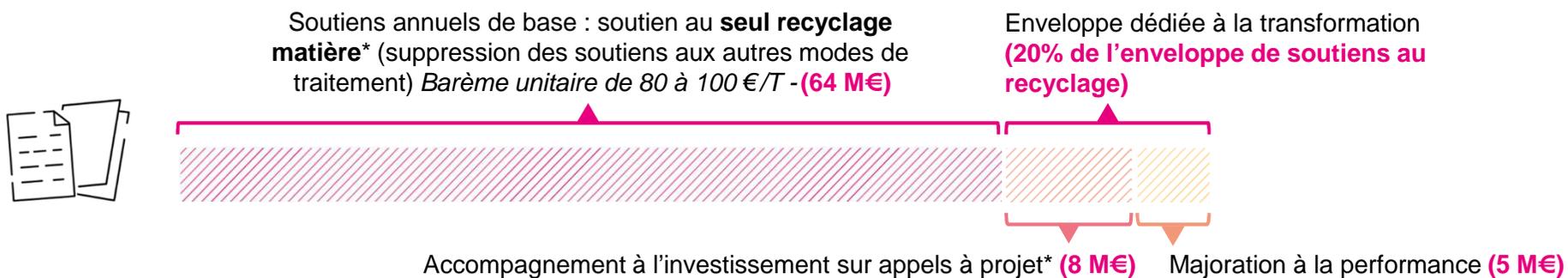
La collectivité projette de s'engager dans le contrat d'objectifs pour l'année [N]*. Pour avoir 100 % du soutien de transition, elle devra respecter 3 critères :

1	La performance de l'année [N] devra être supérieure ou égale à celle de 2016.	1/3
2	Un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique devra être fourni en fin d'année. Il devra être validé par Citeo.	1/3
3	Un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri devra être fourni en fin d'année et cohérent avec le statut de son ou ses centre(s) de tri dans l'extension.	1/3

04.2

Le contrat papiers

Les différents types de soutien papiers à partir de 2018



Rappel des barèmes précédents

Modes de traitements soutenus	Ancien barème 2007 - 2012	Nouveau barème 2013 - 2016 + 2017
▶ Recyclage	65€ /tonne - Une seule sorte par CL (1.11)	80€ /tonne - Élargissement à d'autres sortes (2.05/2.06, sortes annexes...)
▶ Valorisation	30€ /tonne - Valorisation avec rendement énergétique > 0.2 - Compostage - Méthanisation	25€ à 20€ /tonne (2 ans de transition) - Valorisation avec rendement énergétique > 0.6 - Compostage/méthanisation
▶ Incineration		5€ /tonne - Valorisation avec rendement énergétique entre 0.2 et 0.6
▶ Élimination	2€ /tonne - Incinération avec rendement énergétique < 0,2 - Enfouissement	1€ /tonne - Incinération avec rendement énergétique < 0.2 - Enfouissement

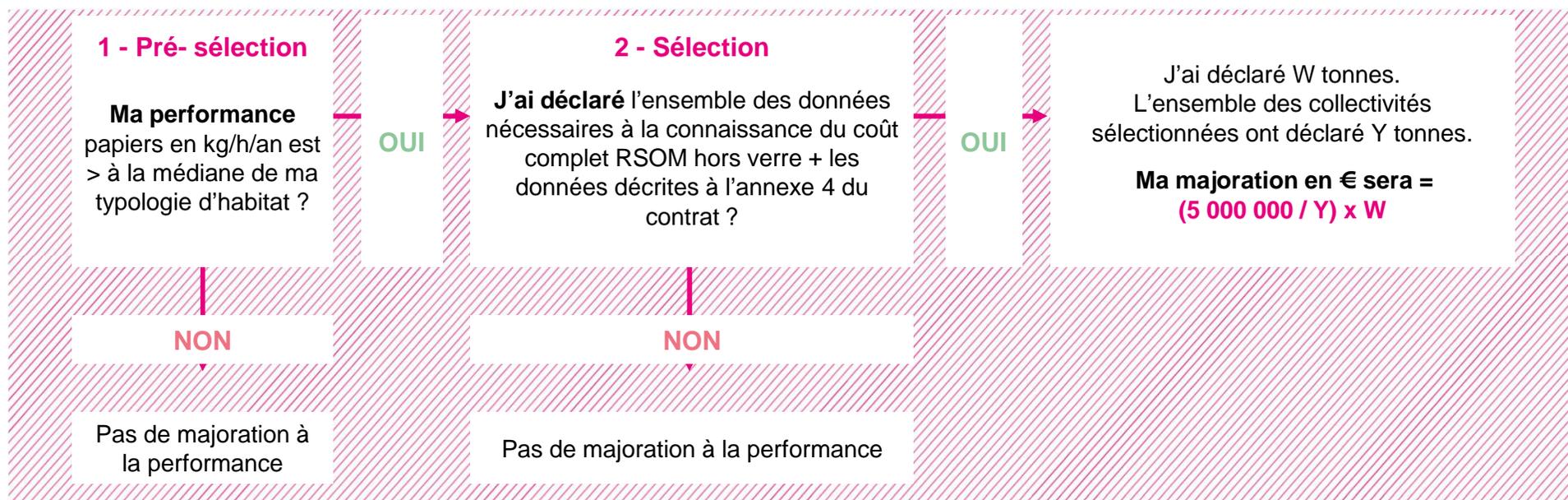
Les soutiens du 3^{ème} agrément

En 2017, un barème inchangé... **qui évolue à partir de 2018**

	Barème	TxPG	Tx Acquittement
Papiers bureautiques <ul style="list-style-type: none"> Papiers bureautiques (2.05, 2.06, 3.05) 	100 €	100 %	X %
Sortes à désencrer <ul style="list-style-type: none"> Papiers graphiques triés pour désencrage (1.11) 	90 €	X	X %
Sortes mêlées papiers cartons <ul style="list-style-type: none"> Papiers et cartons mêlés à trier (5.01) Papiers et cartons mélangés d'origine triés (1.01, 1.02) 	80 €	70 %*	X %

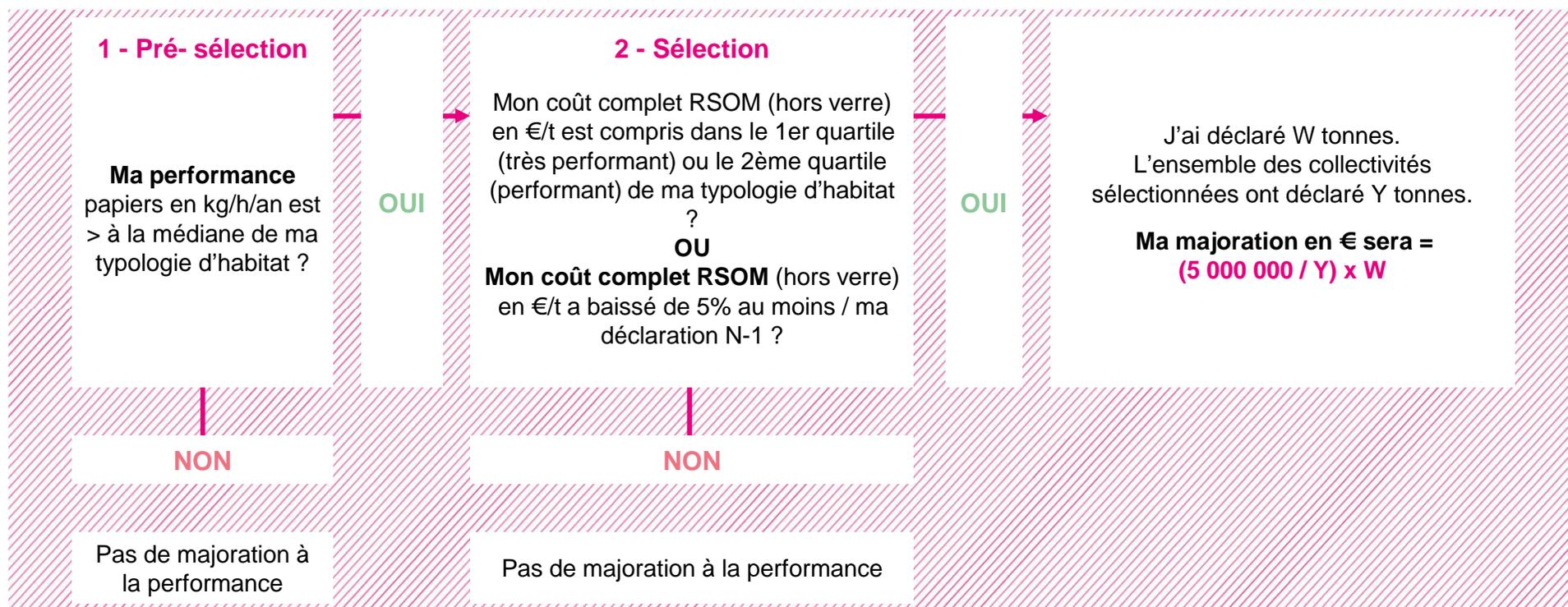
Zoom sur la majoration à la performance

Critères - Années de déclaration 2018 et 2019



Zoom sur la majoration à la performance

Critères - Années de déclaration 2020, 2021 et 2022



05



Les mesures d'accompagnement



Les appels à projets, un principe repris dans les cahiers des charges des nouveaux agréments

Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri

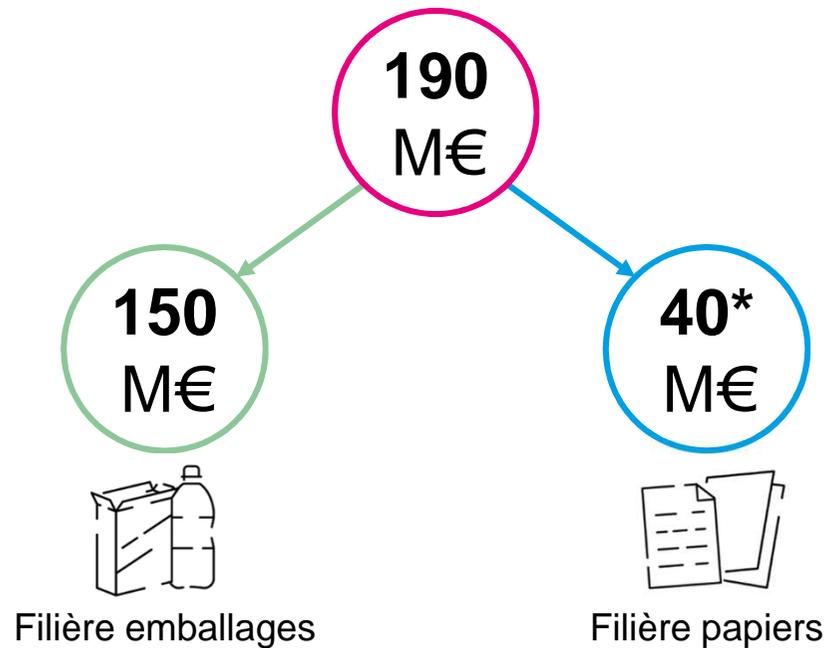
appels à projets centres de tri
et appels à projets collectivités

Mesures d'accompagnement complémentaires

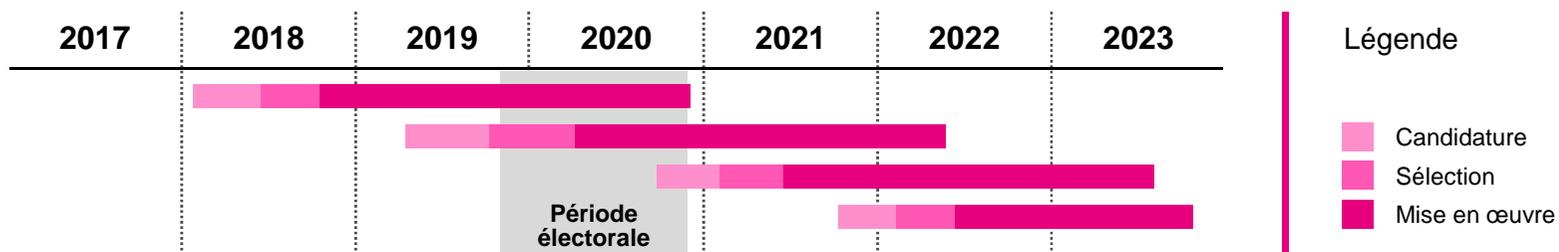
pour l'amélioration des performances,
notamment : atteinte des prérequis,
amélioration de la collecte,
expérimentation de dispositifs de
consigne pour réemploi

Concertation avec les parties prenantes à partir d'un comité de suivi

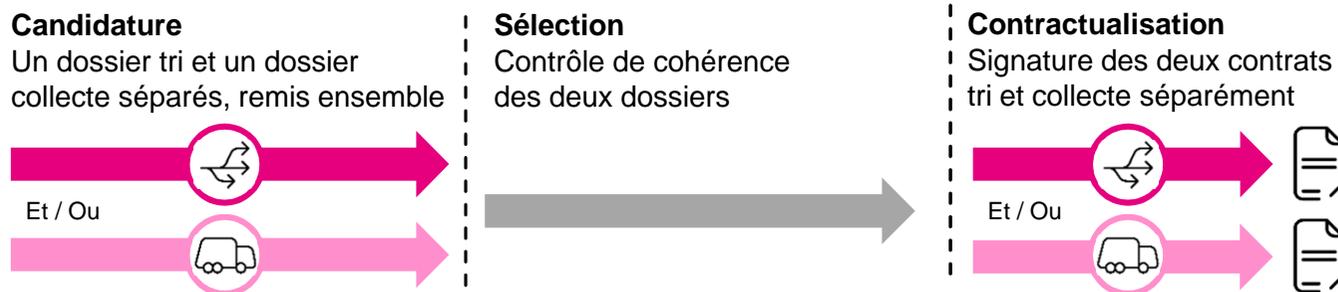
pour déterminer les critères
et modalités.



4 vagues d'appels à projets sur 5 ans



... chacune couplant collecte et tri pour maximiser l'effet de levier transformateur



merci

Rémi LEONARD
Responsable des Opérations

remi.leonard@citeo.com
06 07 04 39 84

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

50 boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
contact@citeo.com